Nations Unies E/CN.18/2019/4

Conseil économique et social

Distr. générale
15 février 2019
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Quatorzième session
6-10 mai 2019
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles

Moyens de mise en œuvre ; progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles

Note du Secrétariat

Résumé

À sa onzième session en 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a décidé de renforcer le processus de facilitation et de le renommer Réseau mondial de facilitation du financement forestier (E/2015/42-E/CN.18/2015/14). Les priorités du Réseau figurent dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), qui a été approuvé dans la résolution 2017/4 du Conseil économique et social et dans la résolution 71/285 de l'Assemblée générale, toutes deux adoptées en 2017. Selon le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, également approuvé dans les résolutions susmentionnées, la question des moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable, y compris le financement, est inscrite à l'ordre du jour de chaque session du Forum tenue sur la période quadriennale. À la quatorzième session du Forum, les questions relatives aux progrès accomplis dans la conduite des activités et le fonctionnement du Réseau, et à la disponibilité des ressources, devront être examinées au titre du point de l'ordre du jour concernant les moyens de mise en œuvre.

La présente note contient un résumé des activités intersessions sur le financement forestier, y compris les activités que le Réseau a entreprises entre mai 2018 et février 2019 ; un bref aperçu des principaux faits nouveaux survenus en matière de financement forestier depuis la treizième session du Forum ; des informations sur les travaux intersessions consacrés au lancement du centre d'échange en ligne du Réseau.

* E/CN.18/2019/1.

19-01281X (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. Créé en application de l'arrangement international sur les forêts après 2015 tel qu'il figure dans la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier travaille en coopération étroite avec les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de contribuer à la mise en œuvre de la gestion forestière durable. À sa treizième session, le Forum a adopté les directives relatives au fonctionnement du Réseau et a demandé à son secrétariat d'entreprendre la mise en place du centre d'échange en ligne du Réseau et de prendre des mesures supplémentaires en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience dudit Réseau et de renforcer les capacités de financement de la gestion durable des forêts.

2. Le secrétariat du Forum a préparé la présente note afin de faciliter les délibérations du Forum à sa quatorzième session sur le point 5 de son ordre du jour et de renseigner le Forum sur les activités intersessions pertinentes en matière de financement forestier, y compris les travaux du Réseau.

3. La section II de la présente note comprend des informations générales sur le Réseau, l'une des six composantes de l'arrangement international sur les forêts, sur ses priorités et sur les questions en débat à la quatorzième session du Forum.

4. La section III présente un résumé de certains des principaux faits nouveaux survenus depuis la treizième session du Forum en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, y compris la reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et les activités du Fonds vert pour le climat et de la Banque mondiale.

5. La section IV présente un aperçu des activités et du fonctionnement du Réseau depuis la treizième session du Forum, les enseignements tirés de ses activités et les problèmes concrets rencontrés dans le processus d'aide aux pays en matière d'élaboration et de présentation des propositions de projets.

6. La section V contient un résumé des résultats de la réunion du groupe d'experts sur le centre d'échange du Réseau, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des informations sur les progrès accomplis concernant d'autres dispositions relatives au Réseau qui figurent dans la résolution 13/1 du Forum.

7. La section VI présente la conclusion de la note, et la section VII contient des suggestions et des propositions à examiner à la quatorzième session du Forum, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

II. Aperçu général

8. En avril 2017, l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)[1], dans lequel les priorités du Réseau, telles que ci-après, ont été réaffirmées et adoptées :

a) Promouvoir la conception de stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts ;

b) Aider les pays à mobiliser les ressources financières existantes provenant de toutes les sources en faveur de la gestion forestière durable, à y accéder et à en améliorer l'utilisation efficace ;

[1] https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html.

c) Servir de centre d'échange et de base de données sur les possibilités existantes, nouvelles et émergentes de financement, et de mécanisme de partage des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques issues de projets menés à bien ;

d) Contribuer à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de forêts ainsi que des priorités figurant dans les programmes de travail quadriennaux.

9. Conformément au programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, l'état d'avancement des activités du Réseau et la disponibilité des ressources devraient être examinés à la quatorzième session du Forum. D'autre part, à sa treizième session, en 2017, le Forum a prié son secrétariat d'agir en concertation avec ses membres et ceux du Partenariat de collaboration sur les forêts qui étaient intéressés, afin d'entreprendre la mise en place du centre d'échange en ligne du Réseau mentionné dans les directives adoptées lors de cette même session, sachant qu'il serait judicieux d'y procéder de manière graduelle, et de prendre les mesures supplémentaires suivantes en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience dudit Réseau et de renforcer les capacités de financement de la gestion durable des forêts :

a) Élaborer un manuel général et un module de formation pour aider les pays à élaborer des stratégies nationales de financement forestier ;

b) Faire connaître les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources en faveur des forêts.

10. Dans sa résolution 13/1, le Forum a également pris note avec reconnaissance de l'offre faite par le Gouvernement chinois de créer un bureau pour le secrétariat du Réseau à Beijing, et de le rendre opérationnel. Il a demandé à son secrétariat de fournir plus de détails et de rendre compte régulièrement des possibilités d'arrangement et de fonctionnement du bureau proposé, en tenant compte du cadre général des réformes en cours au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et des incidences budgétaires.

III Principaux faits nouveaux concernant les moyens de mise en œuvre survenus à l'échelle mondiale depuis la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Fonds pour l'environnement mondial

11. Depuis la treizième session du Forum, le Fonds pour l'environnement mondial a achevé sa sixième reconstitution des ressources (2014-2018) et le cycle de financement de sa stratégie de gestion forestière durable pour cette même période. La stratégie visait à accroître le financement de la gestion forestière durable tout en renforçant l'approche intégrée dans les domaines prioritaires du changement climatique, de la biodiversité et de la dégradation des sols, créant du même coup de nombreux avantages environnementaux. Elle a fonctionné comme un mécanisme d'incitation utilisant les affectations nationales des crédits du Fonds pour soutenir tous les types de forêts et elle a simplifié l'accès aux financements forestiers, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. La stratégie a bénéficié des enseignements tirés de la mise en œuvre du cinquième programme de reconstitution des ressources et a été fondé sur les objectifs visant à maintenir, gérer et restaurer les ressources forestières tout en renforçant la coopération régionale et mondiale. Le Fonds a approuvé des subventions d'un montant total de 825 millions de dollars aux fins de cette stratégie, mobilisant des co-financements d'un montant estimé de 4,8 milliards de dollars. Les projets approuvés

seront mis en œuvre dans 63 pays différents par les 11 agences accréditées par le Fonds[2].

12. La septième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2018-juin 2022) a été adoptée par l'Assemblée du Fonds en juin 2018. Les orientations de la programmation de la septième reconstitution des ressources[3] contiennent une nouvelle stratégie de gestion forestière durable, élaborée en consultation avec toutes les parties prenantes au Fonds et tenant compte de l'Accord de Paris ; les décisions applicables de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; les décisions applicables de la Convention des parties à la Convention sur la diversité biologique ; les objectifs de développement durable ; le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 ; et les décisions applicables du Forum. Tenant dûment compte des décisions applicables du Forum, le Fonds continue d'ouvrir l'accès aux financements forestiers au moyen d'une approche intégrée dans le cadre de deux programmes d'intervention : systèmes alimentaires, occupation et restauration des sols (doté de 430 millions de dollars) et gestion forestière durable (doté de 261 millions de dollars). Depuis le lancement de la septième reconstitution des ressources le 1er juillet 2018, les pays concernés peuvent présenter des projets favorisant la gestion forestière durable et contribuant à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts.

B. Fonds vert pour le climat

13. Selon le Fonds vert pour le climat, quatre nouveaux projets dans le domaine des résultats liés aux forêts et à l'occupation des sols ont été approuvés depuis la treizième session du Forum, dont deux propositions nationales et deux propositions émanant de plusieurs pays. Cela porte à quatorze le nombre total de projets approuvés dans le domaine des résultats, le montant total du financement par le Fonds s'élevant à 738,7 millions de dollars. Chacun des quatorze projets peut être considéré comme un projet REDD+, c'est-à-dire un projet axé sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement, puisque leurs activités ont pour principal effet de réduire les émissions liées à la déforestation. En outre, le Fonds a également approuvé sept propositions de programme de préparation et de soutien préparatoire qui ciblent les forêts et l'occupation des sols, pour un montant total d'environ 4 millions de dollars. Actuellement, 34 pays ont communiqué leurs niveaux d'émission de référence pour les forêts à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont fait l'objet d'une analyse par les experts de la Convention. Ces pays se mettent actuellement en conformité avec les prescriptions du cadre de Varsovie relatives aux REDD+ et pourront donc bénéficier de paiements axés sur les résultats versés par le Fonds. Certains de ces pays adresseront sans doute au Fonds leurs propositions de financement en présentant tout ou partie des résultats obtenus à partir de 2019 (seuls les résultats obtenus au cours de la période allant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2018 peuvent être présentés au programme pilote REDD+).

14. À l'invitation du Forum, le secrétariat du Fonds a désigné un membre du personnel pour faire la liaison entre le secrétariat du Forum afin de promouvoir la coordination et la coopération avec le Réseau.

[2] www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF_SFMFactsheet_Feb2018.pdf.
[3] www.thegef.org/documents/gef-7-programming-directions.

C. Banque mondiale

15. Le Programme d'investissement pour la forêt a été créé en 2008 dans le cadre des Fonds d'investissement pour le climat afin de fournir des financements accrus en vue d'aider les pays à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le Programme soutient les efforts que déploient les pays en développement pour réduire les émissions liés à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) au moyen de subventions directes et de financements autres que des subventions en faveur des réformes de préparation et des investissements publics et privés[4]. Doté de 749 millions de dollars, ce programme est mis en œuvre par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement partenaires de la Banque mondiale (Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement (BAfD), Banque interaméricaine de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et Société financière internationale) et englobe 14 pays pilotes auxquels ont été affectés entre 24 et 100 millions de dollars (Brésil, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Guatemala, Indonésie, Mexique, Mozambique, Népal, Pérou, République démocratique du Congo et République démocratique populaire lao). Sept autres pays ont bénéficié d'un soutien visant à mettre au point des plans d'investissement forestier (Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Ouganda, Rwanda, Tunisie et Zambie).

16. Depuis mai 2018, quatre projets ont été approuvés par le sous-comité du Programme d'investissement pour la forêt : gestion intégrée des paysages dans le biome du Cerrado au Brésil (21 millions de dollars, Banque mondiale) ; gestion intégrée des paysages forestiers à Atalaya, dans la région d'Ucayali au Pérou (12,2 millions de dollars, Banque mondiale) ; financement supplémentaire destiné au programme d'investissement pour la forêt visant au renforcement des forêts naturelles et des paysages agroforestiers au Ghana (19,4 millions de dollars, Banque mondiale) ; amélioration de la restauration de la couverture forestière et de sa résilience dans le centre de la Côte d'Ivoire (9 millions de dollars, BAfD).

17. Au titre du Programme d'investissement pour la forêt, un mécanisme spécifique de subvention destiné aux peuples autochtones et aux populations locales, doté de 80 millions de dollars, offre un accès direct à un financement de l'action climatique aux peuples qui dépendent des forêts et les protègent tout à la fois[5]. Dans le cadre de ce mécanisme spécifique, 208 sous-projets ciblant des priorités locales telles que l'attribution de titres fonciers, la sécurité alimentaire et la viabilité des moyens de subsistance ont été approuvés par des comités de pilotage dirigés par des représentants locaux au Brésil, au Burkina Faso en Indonésie et au Pérou.

18. En outre, deux initiatives majeures d'évaluation et d'apprentissage axées sur le Programme d'investissement pour la forêt ont été menées à terme : le partenariat d'évaluation et d'apprentissage relatif au financement des activités forestières, par l'Institut international pour l'environnement et le développement et LTS International, et le partenariat d'apprentissage relatif au mécanisme spécifique de subvention destiné aux peuples autochtones et aux populations locales, par Itad[6].

---

[4] www.climateinvestmentfunds.org/topics/sustainable-forests.

[5] Voir à l'adresse : www.dgmglobal.org pour plus d'informations sur le Mécanisme spécifique de subvention destiné aux peuples autochtones et aux populations locales.

[6] Voir à l'adresse : www.itad.com/projects/learning-partnership-dedicated-grant-mechanism-indigenous-peoples-local-communities/.

IV. Rapport sur les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la treizième session du Forum mondial sur les forêts

19. Depuis la treizième session du Forum, le Réseau a reçu six nouvelles demandes de pays (Guinée-Bissau, Libéria, Macédoine du Nord, Malawi, Pérou et Serbie) afin de renforcer leurs capacités à concevoir des projets pour accéder aux financements forestiers et à élaborer des stratégies nationales de financement forestier. Outre les cinq demandes émanant d'organisations sous-régionales, cela porte à 29 le nombre total de demandes d'assistance reçues par le Réseau depuis sa création en 2015.

20. Entre la treizième session du Forum et février 2019, le secrétariat du Forum est parvenu à obtenir plus de 600 000,00 dollars du programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies, en plus des contributions volontaires de 350 000 dollars du Gouvernement chinois, des 30 000 euros du Gouvernement finlandais et des 400 000 francs suisses du Gouvernement suisse, afin d'aider les pays à mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable.

21. Depuis la treizième session du Forum, le Réseau a accordé son soutien à 11 pays supplémentaires (Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Dominique, Jamaïque, Macédoine du Nord, Malawi, République centrafricaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Thaïlande). Plus de 200 experts nationaux ont suivi des formations sur divers aspects de la mobilisation des ressources, y compris l'élaboration de projets. Le Réseau a maintenu son soutien aux Fidji, à la Guinée, à l'Iran (République islamique d'), et à Madagascar. Il soutient actuellement 24 pays au total, un nombre en nette augmentation. Le soutien à l'élaboration de projets provenant de sources multilatérales existantes, en vue d'accéder aux financements forestiers, est fourni en collaboration avec des agences accréditées, dont la BAfD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Un résumé de l'aide apportée à chacun de ces pays figure ci-après ; les pays sont présentés dans un ordre chronologique, selon la date à laquelle ils ont commencé de recevoir cette aide.

A. Aperçu du soutien apporté par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux pays

Fidji

22. Aux Fidji, les principales activités entreprises ont consisté à réaliser et à valider la note de cadrage et l'étude de faisabilité du projet. En juin 2018, 25 participants ont assisté à l'atelier de validation : des experts nationaux du Ministère des forêts, de la société civile, du milieu universitaire et de la FAO, l'agence accréditée pour mettre le projet en œuvre, ainsi que des partenaires potentiels de collaboration. La note de cadrage et l'étude ont été soumises à l'examen final du Ministère des forêts, de l'autorité nationale désignée et de la FAO puis transmises au Fonds vert pour le climat afin qu'il présente ses observations informelles avant la mise au point de la proposition de projet définitive.

Guinée

23. En Guinée, les principales activités ont notamment consisté pour l'équipe de pays et l'atelier de validation à rédiger la note de cadrage et l'étude de faisabilité. L'atelier s'est tenu en mai 2018 ; y ont assisté 25 participants : experts nationaux du ministère de l'environnement, de l'eau et des forêts, de la société civile, du milieu

universitaire, partenaires potentiels de collaboration et représentants de la FAO, l'agence accréditée pour mettre le projet en œuvre. Les documents ont été examinés et adoptés par le Ministère de l'environnement, de l'eau et des forêts et le projet a depuis fait l'objet d'une lettre de non-objection de l'autorité nationale désignée. Le Ministère de l'environnement, de l'eau et des forêts et la FAO, l'agence accréditée, élaborent actuellement la proposition de projet définitive.

République islamique d'Iran

24. En utilisant les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU, le secrétariat du Forum a continué d'aider l'organisme national de gestion des forêts, des pâturages et des bassins-versants à rédiger une note de cadrage sur le financement de la gestion forestière durable à présenter au Fonds vert pour le climat. La note de cadrage propose un ambitieux mécanisme national de compensation des carbonates qui financerait la gestion forestière durable, y compris le reboisement et la reforestation des deux principales zones forestières d'Iran, les monts Zagros et l'Hyrcanie.

25. Lors de l'atelier de validation qui s'est tenu à Téhéran du 30 septembre au 2 octobre 2018, la note de cadrage a été approuvée par les ministères de l'agriculture, du pétrole et des affaires étrangères. En outre, la FAO, en tant qu'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat, a accepté de tenir le rôle d'entité chargée de la mise en œuvre de ce projet. La note de cadrage devrait être présentée au Fonds vert pour le climat une fois qu'elle aura été examinée par la FAO.

Madagascar

26. Après l'atelier de renforcement des capacités qui s'est tenu à Antananarivo du 2 au 6 octobre 2017, une équipe de consultants a été constituée pour mettre au point une stratégie nationale de financement forestier ainsi qu'une proposition de projet à la demande du Gouvernement malgache. Étant donné la proximité des élections nationales, les consultations avec le Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar devraient reprendre dès la constitution d'une nouvelle équipe nationale.

Botswana

27. À la demande du Ministère de l'environnement, de la conservation des ressources naturelles et du tourisme, le Réseau a aidé le Département des ressources forestières et pastorales à mobiliser des financements multilatéraux en faveur de la gestion forestière durable. Une équipe de consultants nationaux et internationaux a été constituée pour aider le Gouvernement botswanais à élaborer et concevoir une proposition de projet à présenter à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités entreprises ont notamment consisté à conduire une analyse détaillée de la situation de la gestion forestière et des mécanismes de financement, à organiser un atelier de renforcement des capacités visant à mettre au point une stratégie nationale de financement forestier et à concevoir et formuler des propositions de projets visant à accéder aux financements des mécanismes multilatéraux de financement existants et en cours de constitution. À cet atelier ont assisté 37 participants : des experts nationaux du Département des ressources forestières et pastorales et d'autres agences gouvernementales, le point de contact national du Fonds vert pour le climat, des représentants de la société civile et du milieu universitaire et des partenaires de développement. Un groupe de travail a été créé pour contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale de financement forestier et à la proposition de projet. La FAO a noué un partenariat avec le Gouvernement en tant qu'agence accréditée pour mettre le projet en œuvre. L'élaboration et la rédaction

de la note de cadrage sont en cours et l'atelier de validation de la note de cadrage devrait se tenir plus tard en 2019.

République centrafricaine

28. À la demande du Gouvernement, le secrétariat du Forum a coorganisé un atelier de renforcement des capacités visant à élaborer une proposition de projet sur la gestion forestière durable avec la FAO à Bangui, du 9 au 13 juillet 2018. L'atelier, qui s'est tenu dans les locaux du bureau de pays de la FAO à Bangui, a rassemblé 34 participants provenant d'une série d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et du secteur privé, afin de déterminer le sujet d'un projet sur les forêts.

29. La FAO a déjà commencé de mettre en œuvre un projet sur la restauration des paysages forestiers, financé au titre de la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, en mettant l'accent sur le sud-ouest. L'un des résultats attendus de ce projet tient à la poursuite de la mobilisation des financements en faveur des forêts dans le pays. Il en est résulté une étroite collaboration avec le secrétariat afin d'élaborer la proposition de projet à la demande du gouvernement d'accueil. L'élaboration de la proposition et sa présentation à un mécanisme multilatéral de financement devraient avoir lieu en 2019.

Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie

30. Suite aux demandes individuelles de soutien afin de mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable, les Gouvernements de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Sainte-Lucie ont décidé de joindre leurs efforts et de demander un soutien commun au Réseau. Un atelier conjoint de renforcement des capacités s'est tenu du 11 au 15 juin 2018 à Sainte-Lucie avec la participation de 26 représentants des trois pays. Il a permis d'identifier trois sujets prioritaires en vue d'élaborer une ou plusieurs propositions de projets dans le cadre d'une stratégie multipays de financement forestier : a) adaptation aux changement climatiques et résilience axée sur les forêts ; b) agroforesterie et sécurité alimentaire ; c) gestion des bassins-versants.

31. En conséquence, une équipe de consultants composée d'une société de conseil et de trois consultants nationaux a été mise sur pied pour rédiger au moins une proposition de projet ainsi qu'une stratégie multipays de financement forestier en vue de finaliser les deux documents en 2019. Une fois la rédaction achevée, un dernier atelier conjoint se tiendra pour valider les deux documents avant leur approbation par les autorités nationales. C'est le premier projet de soutien multipays jamais élaboré par le Réseau.

Jamaïque

32. À la demande du Ministère de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque, le Réseau a apporté son soutien au Département de la foresterie afin de mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable à partir de sources multilatérales. Une équipe de consultants nationaux et internationaux a été constituée pour aider à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement et à la conception d'une proposition de projet à présenter à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités entreprises ont notamment consisté à conduire une analyse détaillée de la situation de la gestion des forêts et du financement forestier, à organiser un atelier de renforcement des capacités en vue d'élaborer une stratégie nationale de financement forestier, et à concevoir et formuler des propositions de projets visant à accéder aux financements des mécanismes multilatéraux de financement existants et naissants. À cet atelier ont

assisté 25 participants : des experts nationaux du Département de la foresterie et d'autres agences gouvernementales, les points de contact nationaux du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, des représentants de la société civile et du milieu universitaire et des partenaires de développement. Un groupe de travail a été constitué pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier et d'une proposition de projet. La mise au point et la rédaction d'une note de cadrage sont désormais en cours et l'atelier de validation de la note de cadrage se tiendra ultérieurement en 2019.

Côte d'Ivoire

33. En 2018, le Gouvernement a demandé au secrétariat du Forum de l'aider à mettre au point une stratégie nationale de financement forestier. Il avait déjà noué un partenariat avec le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, sur la base d'un plan de préparation REDD+ signé en 2014. Dans ce cadre et conscient des multiples possibilités de financement provenant de nombreuses sources, le Gouvernement ivoirien et le Programme mettent actuellement au point un plan de financement et d'investissement REDD+, notamment pour réaliser les objectifs liés à l'agriculture sans déforestation et à la couverture forestière, fixés dans le plan de préparation.

34. Le secrétariat a noué un partenariat avec le Programme pour tirer parti des efforts déjà déployés et mettre au point une stratégie nationale de financement forestier qui complètera le financement et l'investissement susmentionnés en créant une synergie entre les deux. À cet égard, le Réseau et le Programme organiseront un atelier initial conjoint en 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour renforcer les capacités et déterminer les principaux éléments d'une stratégie nationale de financement forestier. Cette stratégie visera à identifier les sources de financement afin que l'agriculture à petite échelle, la production de cacao notamment, passe de pratiques traditionnelles qui provoquent une forte déforestation à une agroforesterie à faible déforestation et à faibles émissions.

Macédoine du Nord

35. En avril 2018, le Gouvernement a demandé au Réseau de l'aider à élaborer une stratégie nationale de financement forestier et à mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable provenant d'institutions multilatérales de financement. En réponse à cette demande, le secrétariat du Forum a commencé d'apporter une aide au Gouvernement en octobre 2018. Lors de la rédaction de la présente note, une équipe de consultants avait été établie pour apporter un soutien technique et contribuer au renforcement des capacités. Une analyse détaillée de la situation du secteur forestier et de la gestion des forêts est en cours d'élaboration et il est prévu qu'un atelier de renforcement des capacités se tienne en 2019.

Malawi

36. À la demande du Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et des mines, le Réseau a aidé le Département de foresterie à élaborer un plan d'action national, une stratégie de financement et une proposition de projet afin de mobiliser des financements pour la gestion forestière durable auprès de sources multilatérales de financement. Une équipe de consultants nationaux et internationaux a été constituée pour aider à élaborer une stratégie nationale de financement et à concevoir une proposition de projet à présenter à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités entreprises ont notamment consisté à conduire une analyse détaillée de la gestion des forêts et du financement forestier, à organiser un atelier de

renforcement des capacités à mettre au point une stratégie nationale de financement forestier, et à concevoir et formuler des propositions de projet en vue d'obtenir des financements provenant de mécanismes multilatéraux de financement existants et naissants. À cet atelier ont assisté 25 participants : des experts du Département de foresterie et d'autres agences gouvernementales, les points de contact nationaux du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, des représentants de la société civile et du milieu universitaire et des partenaires de développement. Un groupe de travail a été constitué pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier et d'une proposition de projet. L'élaboration et la rédaction de la note de cadrage sont désormais en cours et l'atelier de validation de la note de cadrage se tiendra au deuxième semestre 2019.

Afrique du Sud

37. À partir d'une demande du Gouvernement visant à mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable, le secrétariat du Forum a constitué une équipe de consultants pour conduire une étude préliminaire sur l'état des forêts, la gestion des forêts et les politiques forestières dans le pays avant la tenue en mars 2019 d'un atelier de renforcement des capacités à élaborer des propositions de projet à adresser aux institutions financières multilatérales. Le but est de présenter une proposition de projet à une institution financière multilatérale à la fin de 2019 ou au début de 2020.

Thaïlande

38. Suite à une demande du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, le Réseau a apporté son soutien au Département royal de foresterie afin de mettre au point un plan d'action national, une stratégie de financement et une proposition de projet visant à mobiliser des financements en faveur de la gestion forestière durable. Une équipe de consultants nationaux et internationaux a été constituée pour aider à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement et à la conception d'une proposition de projet à adresser à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités entreprises ont notamment consisté à conduire une analyse détaillée de la gestion forestière et du financement forestier, à organiser un atelier de renforcement des capacités pour mettre au point une stratégie nationale de financement forestier et à concevoir et formuler des propositions de projet visant à accéder aux financements de mécanismes multilatéraux de financement existants et naissants. L'élaboration et la rédaction de la note de cadrage sont en cours et l'atelier de validation se tiendra au deuxième semestre 2019.

B. Partenariats et activités conjointes

39. Dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), il est admis que les partenariats multipartites jouent un rôle important dans l'accroissement des ressources affectées à la gestion forestière durable et dans la mise en œuvre du plan. À cet égard, depuis la treizième session du Forum, le secrétariat du Forum a participé à plusieurs partenariats et initiatives conjointes avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales et avec des gouvernements. Certains des principaux partenariats et initiatives conjointes sont résumés ci-après.

Académie d'État de l'administration forestière de la Chine

40. En juillet 2018, le secrétariat a conclu un partenariat avec l'Académie d'État de foresterie de la Chine pour organiser à Beijing, le deuxième séminaire sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts. À ce séminaire, 27 participants

venus de 9 pays en développement [Argentine, Éthiopie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique populaire lao, Soudan du Sud, Sri Lanka et Venezuela (République bolivarienne du)] ont été formés à la mobilisation de financements en faveur de la gestion forestière durable et des stratégies nationales de financement forestier. Ce séminaire s'est inscrit dans le cadre d'un programme de formation de trois semaines sur la gestion forestière durable organisé par l'Académie d'État de l'administration forestière et financé par le Ministère du commerce chinois.

Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

41. Le secrétariat du Forum a continué de participer activement au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, notamment en matière d'information sur les progrès accomplis et les tendances du financement de la gestion forestière durable. Ainsi, il a co-écrit le chapitre sur les écosystèmes terrestres du rapport du Groupe de réflexion pour 2018, en fournissant un ensemble de données sur le financement forestier. En outre, à la réunion sur les cadres de financement du développement durable, tenue par un groupe d'experts à New York, le 30 octobre 2018, le secrétariat a également présenté les enseignements tirés de la conception des stratégies nationales de financement forestier. Il devrait en outre apporter sa contribution au rapport du Groupe de réflexion pour 2019.

Conférence du Suriname sur le financement de l'action climatique en faveur des pays et territoires où la couverture forestière est importante et le taux de déforestation faible

42. À la demande du Président du Suriname, le secrétariat du Forum, la Division des objectifs de développement durable, le Bureau du financement du développement durable, le PNUD et le Gouvernement surinamais ont coorganisé une conférence internationale sur le financement de l'action climatique en faveur des pays et territoires où la couverture forestière est importante et le taux de déforestation faible. Financée par le programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies, la conférence s'est tenue à Paramaribo, du 12 au 14 février 2019. Les pays où la couverture forestière est importante et le taux de déforestation faible souffrent d'un fort déficit de financement de l'action climatique. Ce groupe de pays n'a reçu que 14 % du financement de l'action climatique depuis 2007 alors qu'il abrite près d'un quart des forêts du monde.

43. Lors de cet événement, des représentants de pays où la couverture forestière est importante et le taux de déforestation faible, ainsi qu'un large éventail de donateurs et d'institutions de financement ont mis en évidence les obstacles et les solutions possibles à la mobilisation de financements de l'action climatique en faveur des forêts. La conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Paramaribo qui appelle à accroître le financement dont peuvent tirer parti les pays qui abritent certains des derniers espaces forestiers intacts du monde. Elle a été précédée d'un atelier de renforcement des capacités d'une journée sur le financement de l'action climatique en faveur du Suriname, organisé par le secrétariat du Forum.

Projet de restauration des paysages forestiers de l'Union internationale pour la conservation de la nature

44. Dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant le renforcement des partenariats pour soutenir la restauration des paysages forestiers et en assurer la cohérence, le Réseau conduira une étude sur les obstacles et les possibilités concernant la mobilisation de financements provenant du secteur public et du secteur privé en faveur de la restauration des paysages forestiers. Les recommandations qui en seront issues seront transmises aux responsables et

décideurs publics d'autres pays et le Réseau les utilisera pour éclairer l'élaboration et la conception de propositions de projet sur la restauration des paysages forestiers dans deux pays. L'agence qui pilote le projet est l'Union internationale pour la conservation de la nature, et les partenaires de mise en œuvre et de collaboration sont la Convention sur la diversité biologique, le Centre pour la recherche forestière internationale, la FAO, le Centre mondial d'agroforesterie, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Forum des Nations Unies sur les forêts.

Stratégies nationales de développement durable du Département des affaires économiques et sociales

45. Le Département des affaires économiques et sociales met en œuvre un projet visant à renforcer les capacités des pays les moins avancés afin d'élaborer des stratégies fondées sur des faits probants, cohérentes et bien financées pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le but du projet est d'aider quatre des pays les moins avancés à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable, y compris une stratégie d'investissement qui favorise la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

46. Le projet vise à tirer parti de l'expertise de plusieurs divisions du Département afin d'aider ces pays à remédier à leur déficit de capacités, à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et à suivre les recommandations conformément à leurs rapports nationaux volontaires pour réaliser le Programme 2030, et de formuler des solutions concrètes, réalistes et efficaces pour y parvenir. Ce soutien au renforcement des capacités contribue à l'efficacité du suivi, de la programmation et du financement de la stratégie nationale de développement durable et favorise la cohérence des politiques publiques à l'appui du Programme 2030. Plus précisément, le projet fournira un appui dans trois domaines : l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques, priorités, programmes et budgets nationaux ; la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre ; l'accès à des données pertinentes pour évaluer, examiner et rapporter les progrès accomplis. Le Forum, par l'intermédiaire du Réseau, contribue au renforcement des capacités à mettre au point des cadres globaux de financement des stratégies nationales de développement durable. Mis en œuvre par huit divisions du Département (Bureau du développement des capacités, Division des institutions publiques et de l'administration numérique, Division des objectifs de développement durable, Division des politiques et de l'analyse économiques, Bureau du financement du développement durable, Division de la population, Division de statistique et Forum des Nations Unies sur les forêts) et plusieurs partenaires de coopération dont la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies concernées, le projet permettra d'apporter un soutien à quatre pays : le Bangladesh, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie.

47. Ce projet triennal est financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. La participation à cette initiative permet au Réseau de généraliser la prise en compte du financement forestier national dans le cadre plus global des stratégies nationales de développement durable et de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Amélioration de l'efficience et de l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

48. Conformément au paragraphe 17 a) de la résolution 13/1 du Forum, le secrétariat du Forum s'emploie à produire un manuel général et un module de formation afin d'aider les pays à élaborer des stratégies nationales de financement forestier. Le manuel général devrait être disponible pour la quatorzième session du Forum. Conformément au paragraphe 17 b) de la résolution, le secrétariat a demandé des informations relatives aux enseignements tirés de l'expérience et aux meilleures pratiques concernant la mobilisation des ressources en faveur des forêts, en adressant, en juillet 2018, une note verbale aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Lors de la rédaction de la présente note, aucune contribution n'avait encore été reçu des membres du Forum. Il convient de noter que lorsqu'il sera fonctionnel, le centre d'échange du Réseau fournira des informations sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les meilleures pratiques.

D. Enseignements tirés de l'expérience et problèmes affectant les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

49. Depuis sa création, le Réseau a concentré son action sur son soutien au renforcement des capacités qu'ont les pays d'élaborer et de formuler des propositions de projets et d'accéder aux financements provenant des sources multilatérales existantes. Ce soutien a été bien accueilli par les pays et continue de faire l'objet d'une demande croissante. Voici certains des principaux enseignements tirés :

a) Le renforcement des capacités à élaborer et à formuler des propositions de projet renforce la participation des experts des pays bénéficiaires à la formulation des projets pilotés par les pays ;

b) L'élaboration des propositions de projet produit de meilleurs résultats lorsque les entités internationales accréditées auprès des institutions multilatérales de financement ciblées participent au processus d'élaboration du projet dès les étapes initiales ;

c) La participation des autorités nationales désignées et des points de contact des institutions financières multilatérales dès les étapes initiales est indispensable pour obtenir l'appui du gouvernement, recevoir des orientations plus précises en matière de co-financement et assurer une meilleure harmonisation avec les priorités nationales ainsi que des liens plus efficaces avec d'autres secteurs ;

d) Compte tenu de l'immense potentiel des organisations et processus régionaux et sous-régionaux et de leur interaction étroite avec les pays de leurs régions respectives, ces entités pourraient trouver une utilité à bénéficier de l'appui du Réseau pour promouvoir les activités de renforcement des capacités destinées aux fonctionnaires de leurs États membres. D'autre part, il faut faire connaître le Réseau et ses activités aux partenaires régionaux du Forum de sorte qu'ils puissent constituer une passerelle supplémentaire entre ce dernier et les fonctionnaires nationaux dans les différents secteurs.

50. Plusieurs difficultés sont apparues au cours de la remise des notes de cadrage aux entités accréditées et aux entités chargées de la mise en œuvre en vue d'être présentées aux institutions de financement. Par exemple, l'absence de synchronisation avec le cycle budgétaire des entités accréditées pose problème lorsque les demandes de soutien émanant des gouvernements sont reçues en milieu de cycle budgétaire, à un moment où les entités accréditées ne disposent pas des ressources disponibles pour

appuyer l'examen et l'élaboration des propositions de financement définitives. Dans ce cas, les pays doivent attendre le cycle budgétaire suivant de l'entité accréditée pour solliciter son appui, ce qui se traduit souvent par des retards dans l'élaboration des propositions de projet définitives à présenter aux institutions de financement voire, parfois, par la non-présentation des propositions. Une autre difficulté majeure découle du fait que les entités accréditées exigent souvent que les notes de cadrage soient examinées à la lumière des priorités respectives de leurs organisations, ce qui peut conduire à réviser les propositions de projet initiales des pays et à retarder davantage le processus.

51. Pour résoudre ces difficultés et minimiser leurs effets négatifs, il est important que les pays qui sollicitent l'appui du Réseau à l'élaboration de leurs propositions fassent d'emblée savoir quelle entité accréditée ou quelle entité chargée de la mise en œuvre ils préfèrent afin de faciliter sa participation dès les premières étapes du processus. Dans certains cas de participation précoce, cependant, certaines entités accréditées n'ont pas apporté le soutien escompté en raison de la non-disponibilité des ressources ou du décalage entre les priorités nationales et celles des agences internationales accréditées.

52. Le soutien du Réseau à l'élaboration de propositions de financement ne peut réussir sans la pleine collaboration et la participation des entités accréditées concernées. Lorsqu'elles s'impliquent très tôt dans l'élaboration des propositions de financement, les entités accréditées devraient également apporter leurs contributions sur le fond en fonction de leurs priorités, sans attendre la dernière étape de préparation des notes de cadrage et des propositions de projet. En outre, les pays bénéficiaires du soutien du Réseau à l'élaboration des propositions de projet doivent eux aussi s'impliquer pleinement auprès de l'entité accréditée de leur choix, tout au long du processus.

53. Depuis l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des directives relatives au fonctionnement du Réseau, il s'est produit une forte augmentation de la demande de renforcement des capacités à élaborer des stratégies nationales de financement forestier afin d'accroître la mobilisation du financement forestier provenant de toutes les sources. Nombreux sont les pays qui conviennent du rôle central et de l'importance de la mobilisation des ressources intérieures en faveur de la gestion forestière durable. L'expérience accumulée jusqu'ici fait apparaître les points suivants :

a) Les stratégies nationales de financement forestier sont plus aisées à élaborer et plus efficaces lorsqu'elles sont intégrées aux stratégies et plans nationaux de développement, en particulier pour les pays dans lesquels les plans nationaux de développement durable explicitent clairement le rôle des forêts et des arbres ;

b) Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier suppose que les besoins soient déterminés sur la base d'un programme forestier national en cours. En l'absence de programme de ce type, il convient de commencer par fixer les priorités nationales de gestion forestière pour fournir les orientations et le socle des stratégies nationales de financement forestier ;

c) Il faut renforcer les capacités des pays à mobiliser les ressources intérieures et le financement privé en faveur de la gestion forestière durable.

E. Le bureau du Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts en Chine

54. À sa treizième session, le Forum a pris note avec reconnaissance de l'offre que lui a faite le Gouvernement chinois de créer un bureau du secrétariat du Forum pour

le Réseau mondial de facilitation du financement forestier à Beijing, et de le rendre opérationnel. Les consultations relatives aux arrangements administratifs, notamment l'accord du pays d'accueil et le mémorandum d'entente pour l'établissement du bureau, sont en cours, et des informations actualisées sur ce sujet devraient être disponibles à la quatorzième session du Forum.

F. Le centre d'échange

55. À sa treizième session, le Forum a demandé à son secrétariat, en consultation avec les membres du Forum et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'entamer la mise sur pied du centre d'échange mentionné dans les directives du Réseau, sachant qu'il serait judicieux d'y procéder de manière graduelle. À cet égard, le secrétariat du Forum a organisé la réunion d'un groupe d'experts à New York, du 9 au 11 janvier 2019. À cette réunion ont assisté 60 participants – experts des États Membres, organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, organisations non gouvernementales et représentants du milieu universitaire – ayant une expertise dans différents domaines dont le financement forestier, la collecte de données, la partage de données, la conception et la gestion de sites Web.

56. Pour faciliter les discussions, le secrétariat a commandé à deux consultants la rédaction de documents d'information en vue de la réunion : "*Finding Finance for Forests: An Overview Survey of Known Sources"*[7], et *"Proposals for initiating and operationalizing the Clearing House of the Global Forest Financing Facilitation Network*"[8]. La réunion a également permis d'examiner les expériences et les enseignements tirés des centres d'échange et des bases de données de même nature qu'utilisent d'autres organisations, ainsi que les prochaines étapes de la mise sur pied de ce mécanisme.

57. Le principal objectif de la réunion consistait à conduire des consultations et, plus précisément, à débattre des mesures requises pour entamer la mise sur pied du centre d'échange du Réseau en tenant compte de la nécessité d'utiliser et de valoriser les bases de données existantes des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres sources. Au cours des trois journées de réunion, les experts ont abordé plusieurs aspects du centre d'échange, y compris l'utilisation de l'expérience d'autres centres d'échange, bases de données et sources de données ; l'identification des principaux utilisateurs et des fournisseurs d'informations ; les principaux éléments et les grandes catégories, prescriptions et normes d'information ; les modalités de partenariat avec d'autres bases de données ; et la nécessité d'établir des plateformes interactives pour échanger les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques.

58. La réunion du groupe d'experts a abouti à une synthèse[9] des co-présidents qui contient les principaux points abordés pendant le débat et les propositions de mesures à prendre pour mettre le centre d'échange sur pied. Ces propositions comprennent une série d'éléments centraux concernant le centre d'échange, à savoir les bases de données, les critères de recherche, les fournisseurs d'information, l'interface, les règles administratives et l'approche graduelle qu'il est suggéré d'adopter concernant son développement et sa mise en service. Les experts ont estimé qu'il serait nécessaire de conduire d'autres travaux entre les quatorzième et quinzième sessions du Forum

[7] https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-Survey-of-finance.pdf.

[8] https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-Proposals-for-initiating-operationalizing.pdf.

[9] https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-CH-CoChairs-Summary.pdf.

afin de présenter une solide proposition concernant la première phase du centre d'échange à la quinzième session, en vue de rendre cette première phase opérationnelle avant la fin 2020. Ils ont proposé en outre que les travaux intersessions portent principalement sur l'évaluation des besoins en matière de technologies numériques et sur les dépenses à prévoir, sur le calendrier des différentes phases et sur la poursuite de la mise au point de la première phase du centre d'échange. Conformément aux directives du Réseau adoptées à la treizième session du Forum, les experts ont souligné le fait que le centre d'échange devait être mis sur pied en évitant de dupliquer les efforts et en consultation avec les membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres bases de données pertinentes. Il a également été noté que les ressources consacrées à la mise sur pied de ce centre dépendent intégralement des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nions Unies sur les forêts et que la conception du centre devra correspondre aux ambitions que nourrit le Forum à son sujet.

V. Conclusion

59. Les moyens de mise en œuvre, y compris financiers, de la gestion forestière durable demeurent essentiels à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi qu'au renforcement des contributions des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les possibilités de financement provenant de sources multilatérales existantes et naissantes se multiplient, mais bon nombre de pays en développement et d'économies en transition continuent de se heurter à des difficultés d'accès à ces ressources.

60. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a accompli d'importants progrès en ce qui concerne l'aide qu'il apporte aux pays en vue d'intensifier leurs efforts pour mobiliser et accéder aux ressources financières existantes provenant de toutes les sources, que ce soit par le renforcement de leurs capacités ou par le soutien à l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et à l'élaboration de projets. Le Réseau a également reçu des contributions croissantes de la part des pays donateurs à l'appui de ses travaux, y compris en vue d'élaborer des stratégies nationales de financement forestier, et dans d'autres domaines d'action prioritaire. Il est indispensable de poursuivre et d'accroître ce soutien pour que le Réseau continue d'agir dans tous ses domaines prioritaires, y compris les travaux en cours pour mettre sur pied son centre d'échange. En outre, la participation et la collaboration des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui des travaux du Réseau doivent se poursuivre, en particulier celles des agences internationales accréditées et de mise en œuvre, pour que les efforts consentis par les pays pour mobiliser les financements en faveur de la gestion forestière durable et y accéder portent leurs fruits.

VI. Suggestions et propositions

61. La quatorzième session du Forum est une session technique et, de ce fait, ne devrait pas aboutir à l'adoption de décisions ou de résolutions. En application des dispositions du programme de travail quadriennal, cependant, les résultats de la session technique consisteront en une synthèse des débats par la présidence, pouvant contenir des propositions à adresser au Forum lors de sa quinzième session afin qu'elles soient examinées et fassent l'objet de recommandations. Ces propositions peuvent également contenir des suggestions à mettre en œuvre pendant la période intersessions avant la tenue de la quinzième session du Forum. À cet égard, les

suggestions ci-après sont présentées afin de nourrir le débat à la quatorzième session du Forum :

a) Se féliciter des progrès accomplis concernant le soutien que le Réseau fournit aux pays afin qu'ils mobilisent des ressources provenant de toutes les sources en faveur de la gestion forestière durable et qu'ils accèdent aux institutions de financement existantes, et l'aide qu'il apporte aux pays afin d'élaborer des stratégies nationales de financement forestier ;

b) Inviter le secrétariat à poursuivre ses travaux dans tous les domaines d'action prioritaires du Réseau, conformément aux directives de celui-ci ;

c) Prendre conscience que les stratégies nationales de financement forestier doivent être élaborées sur la base des programmes forestiers nationaux ou des priorités nationales de gestion forestière ;

d) Inviter les membres du Forum et ceux du Partenariat de collaboration sur les forêts à envisager de détacher des fonctionnaires auprès du secrétariat à l'appui des travaux du Réseau ;

e) Prendre conscience de l'importance de mieux faire connaître les travaux du Réseau, y compris au niveau régional, et, de ce point de vue, explorer davantage le potentiel des organisations et processus régionaux et sous-régionaux à l'appui de ces travaux ;

f) Inviter le secrétariat du Forum à faire le point sur la création du bureau du Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts en Chine, lors de la quinzième session du Forum ;

g) Reconnaître que la disponibilité des ressources à consacrer au centre d'échange du Réseau dépend intégralement des contributions volontaires et que sa conception doit correspondre aux ambitions que le Forum nourrit à son sujet ;

h) Prier le secrétariat du Forum, en consultation avec les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires et grands groupes régionaux et sous-régionaux, de fournir des solutions permettant la mise en service graduelle du centre d'échange du Réseau en soumettant à l'examen et à la décision du Forum, à sa quinzième session, les calendriers correspondants, l'évaluation des besoins en matière de technologies numériques et les dépenses à prévoir, en tenant compte des conclusions de la quatorzième session du Forum ;

i) Se féliciter des contributions des pays donateurs au Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'appui des travaux du Réseau, et inviter les membres du Forum et d'autres qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum pour amplifier les activités de soutien aux pays menées par le Réseau.